

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée N°3

Par arrêté N° 2023-17 en date du 06/03/2023 et en application des articles L.153-45 et L.153-47 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a engagé la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU.

La délibération en date du 04 juillet 2023 n°2023-081 a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU.

Le projet de modification simplifiée n°3 porte sur la modification du règlement graphique afin de supprimer un emplacement réservé.

Le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU sera mis à disposition du public pendant 1 mois, du 17 juillet au 17 août 2023 :

- En Mairie, à l'accueil, Rue de Cambis, aux jours et horaires habituels d'ouverture du public : Tous les jours du lundi au vendredi de 7h30 à 14h30
- Sur le site Internet de la Mairie

Le public pourra formuler ses observations :

–En les consignant sur le registre mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie ;

–En adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Maire, Rue de Cambis, 30340 SALINDRES.

Les observations du public seront enregistrées et conservées au service urbanisme.

Au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public, cet avis est publié sur le site internet de la commune et dans un journal d'annonces légales. Un exemplaire de cet avis est également affiché en Mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.

Après un bilan de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Salindres, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera approuvé par le Conseil Municipal.